

Pétition contre la densification urbaine du Charlaix



PREAMBULE

Cette pétition émane d'habitants de Meylan, sans aucune autre considération, grâce à l'action et au soutien de l'Association des Habitants de Charlaix Maupertuis - AHCM.

LES FAITS

Le projet de modification n°1 du PLUi (*Plan Local d'Urbanisme intercommunal*) qui fait l'objet d'une enquête publique, du 20 juin au 22 juillet 2022, prévoit la **réservation foncière de 5 zones ERS (Emplacements Réservés mixité Sociale)** sur 5 terrains privés au cœur du Charlaix. Ce qui entraîne la **construction d'un MINIMUM de 210 logements collectifs** dans des **immeubles en RDC +1 et +2 étages**, dont environ 155 logements sociaux.

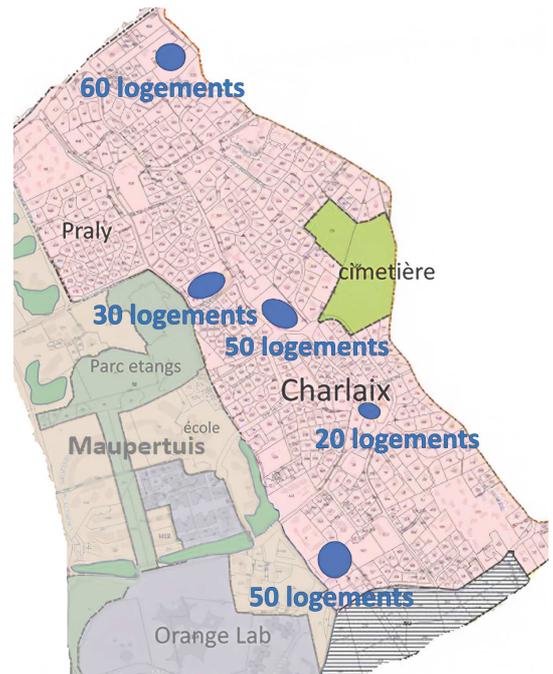
Densification et urbanisation massive de notre quartier pavillonnaire et quasi-rural : Augmentation d'au moins 33% des 638 logements existant. Bouversements majeurs dans l'équilibre du secteur, destruction du patrimoine naturel de tous les Meylanais, profonde mutation de notre cadre de vie et conséquences négatives multiples sur notre environnement : Bétonisation, augmentation de la circulation automobile, infrastructures non adaptées, pertes de biodiversité, de verdure, de vues et de calme...

Doublement de la densité par rapport aux collectifs existants : De 114 logements collectifs sociaux (18%) aujourd'hui dans des petits collectifs bien intégrés à au moins 269 (32%) avec des collectifs 2 à 3 fois plus denses et massifs. Or seulement 61 logements supplémentaires permettraient d'atteindre le taux légal de 25% sur le quartier.

Ce projet a été conçu sans aucune communication, consultation ni concertation avec les habitants et les propriétaires de ces terrains.

Tous les quartiers de Meylan sont concernés : Le Charlaix, dernière victime d'une densification urbaine massive en cours sur toute la commune, avec une **augmentation prévue d'1/3 du nombre de logements.**

La loi 3DS, votée le 09 Février 2022, priorise l'intégration des logements sociaux plutôt que la rapidité de l'atteinte du taux de 25%. Ceci doit fortement remettre en cause l'objectif de la révision N°1 du PLUi, dans sa forme actuelle.



NOUS NOUS OPPOSONS A CETTE REVISION DU PLUI :

- CONTRE la densification urbaine démesurée du Charlaix**
- CONTRE la politique du chiffre et de saturation des espaces naturels restants**
- POUR la poursuite d'une mixité sociale qualitative et réussie**
- POUR une politique d'urbanisme véritablement concertée et co-construite avec les habitants**

- ✓ Diviser par 3 le nombre prévu de logements sur chaque terrain.
- ✓ Respecter les architectures existantes sur le quartier : R+1 avec toiture en pente. Pas de parking souterrain.
- ✓ Préserver l'environnement naturel unique de ce quartier : biodiversité, espaces naturels verts et boisés...
- ✓ Fournir aux bénéficiaires de logements sociaux la même qualité de vie que celle dont jouissent actuellement les habitants.
- ✓ **Maintenir le zonage UD3** (pavillonnaire en évolution modérée) sur l'ensemble du quartier.

Mobilisons-nous **CONTRE la densification du Charlaix**, en signant dans les meilleurs délais la pétition : En ligne ou fiche papier à retourner dans la boîte aux lettres du Four à Pain du Charlaix, Allée de Châteaueux.

Faites signer cette pétition par **TOUS LES MEMBRES MAJEURS DE VOTRE FOYER** et transmettez là à vos voisins et ami(e)s Meylanais ...

